Case
FRC
6551

ASSEMBLÉE

DES REPRÉSENTANS

DE LA COMMUNE DE PARIS.

UNE députation du Diſtrict de S.-Nicolas du Chardonnet ayant été introduite, un de MM. les Députés a prononcé le diſcours ſuivant :

MESSIEURS,

« Nous venons vous faire part de l'ar-
» rêté que nous avons eu l'honneur de
» dépoſer hier à l'Aſſemblée Nationale,
» & par lequel nous avons exclus de nos
» Aſſemblées tous ceux qui, ayant ſigné
» ou fait des Ecrits contraires à ſes Dé-
» crets, ne ſe retracteroient pas ».

« Nous venons également vous faire
» part de l'offrande que nous avons pré-
» ſentée à cette même Aſſemblée ».

MLW12531

« Notre arrêté n'étoit pas nouveau pour » elle ; elle en avoit déjà reçu ; & , tous » les jours, elle en reçoit de ſemblables ; » mais notre offrande lui a paru nou- » velle, & par cela même, infiniment » précieuſe ; c'étoit la rétractation que vient » de faire un de ſes propres membres, » M. l'Abbé Gros, notre Paſteur ».

« Il étoit douloureux, pour cette Ca- » pitale & ſur-tout pour notre Diſtrict, » d'avoir fourni un nom auſſi recomman- » dable & auſſi reſpectable, à la liſte ſcan- » daleuſe des ſignatures qui ont accom- » pagné cette proteſtation ſi connue par » ſes funeſtes ſuites ».

« Quelle doit être aujourd'hui ſa ſatis- » faction, en voyant que ce même nom » vient d'être rayé le premier de cette » fatale liſte, & rétabli auſſi-tôt, ſur la » liſte glorieuſe & immortelle des vérita- » bles amis de la Patrie ! »

« Mais qu'elle doit être l'allégreſſe » particulière de notre Diſtrict! »

« S'il eſt vrai, Meſſieurs, que le retour » d'une ſeule brebis égarée, comble de » joie le Paſteur, le retour du Paſteur » ne comble pas moins de joie le trou- » peau qui le chérit ».

« Auſſi, Meſſieurs, ſeroit-il difficile de » vous dire ſi M. l'Abbé Gros, en nous

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

» voyant accourir & nous réunir auprès » de lui, avec autant d'empreſſement que » ſon erreur avoit eu peine à nous en » éloigner, a reſſenti plus de plaiſir, que » nous n'en avons éprouvé, en le voyant » revenir au ſein des véritables amis de » la Patrie, c'eſt-à-dire, au ſein de nous- » mêmes ».

« C'étoit, Meſſieurs, pour faire partager à la Nation entière, notre joie, » c'étoit pour venger, à ſes yeux, notre » honneur & celui de toute la Capitale, » c'étoit pour effacer la tache qu'avoit » pu y imprimer l'erreur de M. l'Abbé » Gros, ſeul Curé de cette Ville, actuellement Député à l'Aſſemblée Nationale, » c'étoit pour conſacrer à jamais, le » noble & courageux exemple qu'il a » donné, & le faire imiter, c'étoit enfin » pour donner une nouvelle preuve du » reſpect pour tous les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, & du patriotiſme que » n'ont ceſſé & ne ceſſeront de montrer » tous les vrais Citoyens de cette Ville, » que nous avons offert hier à l'auguſte » Aſſemblée des Repréſentans de la Nation, la rétractation de M. l'Abbé Gros, » & les arrêtés qui l'ont précédée & ſuivie; » nous venons vous les préſenter aujourd'hui, Meſſieurs, pour rendre ainſi la

» Commune dépositaire d'autant de titres » nouveaux de sa propre gloire ».

« Osez, Messieurs, osez, à l'exemple » de l'Assemblée Nantionale, applaudir à » nos arrêtés, ainsi qu'à leur premier suc- » cès, & partagez, comme elle, avec nous, » les sentimens de joie, & d'admiration qu'a » inspirés la conduite généreuse de notre » Pasteur, & par-là, Messieurs, vous assû- » rerez son triomphe & le nôtre ».

« Le même Député a lu les délibéra- » tions suivantes :

Extrait des Procès-verbaux des Assemblées de S.-Nicolas du Chardonnet, des 17 & 20 Mai 1790.

Du Lundi 17 Mai 1790.

« Plusieurs membres ayant demandé » l'ordre du jour, on a remis en discus- » sion la motion faite le 10 du courant, » & ajournée, tendante à exclure de » toute société ceux qui, ayant signé la » protestation contre le Décret rendu par » l'Assemblée Nationale, le 13 Avril der- » nier, ne voudroient point se rétracter, M. » le Président ayant mis en délibération,

» & après de longs & vifs débats, il a » été arrêté, preſqu'à l'unanimité, que » tous ceux qui ont ſigné la déclaration » contenant proteſtation contre le Décret » de l'Aſſemblée Nationale, rendu le 13 » Avril, & tous autres qui proteſteroient » ou auroient proteſté contre aucun de » ſes Décrets, & encore tous Auteurs de » Libelles contre leſdits Décrets, ſe- » ront & demeureront exclus de toutes » Aſſemblées de ce Diſtrict juſqu'à ré- » tractation de leur part, & en outre, » que communication du préſent arrêté » ſera faite aux cinquante-neuf autres » Diſtricts ».

Du Jeudi 20 Mai 1790.

« CEJOURD'HUI, 20 Mai 1790, l'Aſ- » ſemblée générale du Diſtrict de S.-Ni- » colas du Chardonnet, étant extraor- » dinairement convoquée, M. le Préſident » a fait faire lecture d'une déclaration » écrite & ſignée par M. l'Abbé Gros, » Curé de S.-Nicolas du Chardonnet, » Député à l'Aſſemblée Nationale, por- » tant rétractation de la ſignature par lui » appoſée au bas de la proteſtation du 19 » Avril dernier ».

De laquelle déclaration ſuit la teneur :

« *Je ſouſſigné*, Joſeph-Marie Gros, » *Curé de S.-Nicolas du Chardonnet, à Paris,* » *Député à l'Aſſemblée Nationale :*

« *Ayant été informé que la déclaration* » *du* 19 *Avril, ſur le Décret de l'Aſſemblée* » *Nationale, du* 13 *du même mois, avoit* » *excité la réclamation de pluſieurs Citoyens* » *de ce Diſtrict, & voulant donner, ſur ce* » *point, connoiſſance de mes ſentimens ;*

« *Déclare qu'en appoſant ma ſignature à* » *ladite déclaration, j'ignorois qu'elle dût* » *être ſuivie d'aucune autre Piéce ;*

« *Que, pour ce qui concerne la déclara-* » *tion en elle-même, je ne l'ai regardée que* » *comme un ſimple expoſé, vis-à-vis de mes* » *commettans, de ce qui s'eſt paſſé dans la* » *Séance du* 13 *Avril ; expoſé qui ne pou-* » *voit nuire au Décret de l'Aſſemblée Na-* » *tionale, ni atténuer le reſpect du à ſes dé-* » *ciſions* ».

« *Qu'en ſignant ladite déclaration, je* » *n'ai pas cru enfreindre mon ſerment civi-* » *que dans lequel je perſiſte* ».

« *Moyennant l'explication ci-deſſus, &* » *pour écarter toute eſpéce de ſoupçon ſur* » *la droiture de mes intentions & ſur mon* » *amour pour la paix, je rétracte ladite* » *ſignature, & conſens qu'elle ſoit regardée*

» *comme non-avenue. En foi de quoi j'ai* » *signé, à Paris, le* 20 *Mai* 1790,

Signé, GROS, *Curé de S.-Nicolas du Chardonnet.*

« Lecture faite de ladite déclaration, » l'Assemblée donne acte au sieur Abbé » Gros, Curé de S.-Nicolas du Char- » donnet, de sa rétractation; &, pour » lui faire part de la satisfaction avec » laquelle elle l'a vu abjurer une erreur » involontaire dans laquelle il avoit été » entraîné, l'Assemblée a arrêté qu'extrait » de la présente délibération lui seroit » envoyé, comme un témoignage de l'at- » tachement, de la confiance & de l'es- » time que ledit sieur Abbé Gros vient » de mériter par sa conduite ».

« De plus, l'Assemblée a arrêté que » la présente délibération, ensemble la » rétractation dudit sieur Abbé Gros, se- » ront imprimées & envoyées à l'Assem- » blée Nationale, aux Représentans de » la Commune, & aux cinquante-neuf » autres Districts, avec invitation de » donner une pareille publicité aux ré- » tractations, qui pourroient leur être pré- » sentées par les signataires de la prote- » station du 19 Avril dernier ».

Signé, M. J. CHABOUILLÉ, *Président & Amée, Secrétaire.*

Du Jeudi 27 Mai 1790.

« L'ASSEMBLÉE générale du Diſtrict de » S.-Nicolas du Chardonnet a nommé » MM. Fournel, la Fond, Thiriat » de Valſenne, Jonnery, de Gaule pour » former la députation chargée de pré- » ſenter à l'Aſſemblée Nationale & à la » Commune la rétractation de M. l'Abbé » Gros, Curé de cette Paroiſſe, & les ar- » rêtés du Diſtrict qui l'ont précédée & » ſuivie ».

Signé, CHABOUILLÉ, *Préſident &* AMÉE, *Secrétaire.*

Du Lundi 31 Mai 1790.

« M. Fournel, ayant déclaré ne pou- » voir être de la députation chargée de » préſenter à l'Aſſemblée Nationale, & » à la Commune, la rétractation de M. » l'Abbé Gros, & les arrêtés qui l'ont » précédée & ſuivie, l'Aſſemblé a nommé » pour le remplacer, M. Leſſore, & a, » en outre, nommé un ſixiéme Député, » &, après avoir applaudi aux différens » diſcours préſentés par pluſieurs de ſes » membres, pour être prononcés par la » députation à l'Aſſemblée Nationale,

» l'Assemblée a adopté le discours pro-
» posé par M. Lessore, & a arrêté qu'il
» seroit par lui prononcé à l'Assemblée
» Nationale : & lecture faite par M. Les-
» sore, d'un autre discours, pour être
» prononcé par la députation à la Com-
« mune, l'Assemblée l'a pareillement
» adopté, & a arrêté qu'il seroit par lui
» prononcé à la Commune ».

Signé, DE GAULE, *Vice-Président*, AMÉE, *Secrétaire.*

« Bon pour Extraits conformes aux
» Originaux ».

Signé, AMÉE, *Secrétaire.*

M. le Président a répondu :

« L'Assemblée des Représentans de la
» Commune applaudit à votre zèle & à
» votre patriotisme. Vous avez ramené
» aux vrais principes un Pasteur respec-
» table qui s'étoit égaré ; cette conquête
» honore également le Pasteur & le Di-
» strict ».

Un membre a observé qu'un triomphe aussi beau devoit être à jamais consacré dans les Annales de la Commune, & a

demandé que la délibération du Diſtrict de S.-Nicolas du Chardonnet, du 17 Mai dernier, la déclaration de M. l'Abbé Gros, conſignée dans le Procès-verbal de l'Aſſemblée de ce Diſtrict, du 20 du même mois, le diſcours prononcé par l'un de MM. les Députés, & la réponſe de M. le Préſident, fuſſent inſérés dans le Procès-verbal, imprimés ſéparément, & envoyés aux ſoixante Sections.

On eſt allé aux voix ſur cette motion, & elle a été unanimement adoptée.

MICHEL, *Préſident.*

THURIOT DE LA ROSIERE,
QUATREMERE, fils,
MÉNESSIER,
PELLETIER,
CASTILLON,
} *Secrét.*

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné & LOTTIN de S.-Germain, Imprimeurs-Libraires, rue S.-André-des-Arcs, 1790.